

PPR INFO

19 janvier 2024

◆ Calendrier FNPPR :

Conseil d'administration :

- Jeudi 7 mars

Congrès national

Mardi 14 mai 2024

à Paris

◆ Parution de la revue :

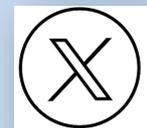
- n°486 : paru fin janvier
- n°487: fin mars
- n°488 : fin mai
- n°489 : fin juillet
- n°490 : mi-octobre
- n°491 : fin novembre

GÉRER, VALORISER ET TRANSMETTRE DANS LE MONDE RURAL.

LA PROPRIÉTÉ
privée rurale

Je m'abonne

J'adhère



◆ La Fédération interpelle le gouvernement: le ministre nous répond !

Comme nous vous l'avions annoncé dans un précédent PPR info, la Fédération a interpellé et questionné le gouvernement via la sénatrice de l'Orne, Nathalie Goulet, sur la représentativité des propriétaires aux chambres d'agriculture et les modalités d'inscription en tant qu'électeurs aux élections de ces dernières. Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau a répondu hier en séance de questions orales au Sénat. Vous trouverez sa réponse en vidéo en pièce jointe (ou en cliquant sur le lien suivant https://videos.senat.fr/video.4310714_65a8e25e8a41f.seance-publique-du-18-janvier-2024-matin?timecode=3787000) et ci-dessous en version écrite.



C'est la première fois que l'on expose clairement le sujet au Sénat et qu'un ministre en personne est obligé de l'entendre et d'y répondre. Cela illustre le retour de notre capacité à se faire entendre auprès des politiques.

Voici les éléments à retenir de la réponse du ministre :

- ⇒ Les prochaines élections seront dans **la continuité** du précédent scrutin : on ne change donc rien quant aux collèges...



Nathalie GOULET
Orne - Groupe Union Centriste

PPR INFO

19 janvier 2024

- ⇒ Le ministre assure que **les délais de la période d'inscription** sur les listes électorales seront respectés (ce qui n'avait pas été le cas pour les élections de 2019 faisant ainsi perdre un mois de délai). Il assure ainsi que les avis annonçant l'établissement des listes électorales seront affichés au plus tard le 1er juillet 2024. Il s'agit simplement de l'application de l'article R.511-15 du Code rural qui fixe l'établissement des listes électorales avant le 1er juillet de l'année précédant celle des élections. Quoiqu'il en soit, nous avons désormais la garantie par la voix du ministre que le délai légal sera respecté cette fois-ci.
- ⇒ Sur les **pièces justificatives** pour l'inscription en tant qu'électeur, Marc Fesneau affirme « *on a besoin de regarder notamment dans les pièces justificatives, ce qui est inutile et ce qui parfois,*

par une seule pièce, permettrait de justifier de la capacité d'inscription sur la liste électorale. En tout cas, on y travaille, on sera au rendez-vous d'une simplification aussi significative que possible »...

- ⇒ Un **comité de pilotage national** des élections est en cours d'installation et doit remonter les difficultés sur le terrain. Il importe donc de bien se saisir de ce comité pour faire part de nos problèmes d'inscription.
- ⇒ Sur la question de notre **représentativité** sans cesse réduite, le ministre élude le sujet en l'ignorant. Mme Goulet reprend donc la parole pour rappeler une seconde fois ce sujet évidemment primordial. Silence du ministre. Comme évoqué dans un précédent PPR info, une question écrite a été posée au gouvernement à ce sujet, nous sommes toujours en attente de sa réponse.

La Fédération remercie vivement Mme Goulet d'avoir porté nos questions et ainsi contribué à faire entendre notre voix.



Merci cher @MFesneau pour l'attention que vous montrez pour l'organisation des élections aux @ChambagriFrance et à la @FNPPROfficiel, il faut veiller aux conditions du scrutin (ouverture des listes électorales) mais aussi à une juste représentativité des propriétaires [usufruitiers qui représentent 37% des ressources des chambres.



PPR INFO

19 janvier 2024

◆ Retranscription écrite de la réponse du ministre

La parole est à Madame Nathalie Goulet.

« Oui Monsieur le Président, je parle à Monsieur le ministre de l'Agriculture, des propriétaires fonciers et usufruitiers.

En effet, rien ne va plus pour les propriétaires: perte de représentativité, difficulté d'inscription sur les listes électorales et tracasseries administratives. Depuis le décret du 19 juillet 2018, il y a une diminution de 2 à 1 siège du collège des propriétaires usufruitiers au sein des Chambres d'agriculture alors qu'il représente 37 % des ressources des Chambres.

Le propriétaire est donc doublement pénalisé financièrement et politiquement. Lors des dernières élections en 2019, le décret d'application pour l'organisation des élections, est sorti tardivement. Ce qui fait que la période d'inscription sur les listes électorales a été drastiquement réduite au 1er juillet 2018. Difficulté donc pour s'inscrire sur les listes électorales.

Et puis désormais, les prochaines élections sont prévues entre le 15 janvier et le 28 février 2025. Il faudrait donc que la période d'ouverture des listes électorales commence à minima en juillet et si possible un peu avant.

Donc représentativité, ouverture des dates pour les élections et l'inscription sur les listes électorales.

Et troisièmement, Monsieur le ministre, je suis porteur d'un message qui va directement dans la voie de ce qu'a exprimé le président de la république sur la simplification car pour justifier de l'inscription sur les listes électorales, il faut un nombre de papiers invraisemblables. : L'imposition foncière, la copie du bail pour les baux écrits, pour les baux verbaux une attestation sur l'honneur cosignée du bailleur et du fermier. Tout ça conformément à une instruction technique dans un souci de simplification.

Il faudrait que soit la numérisation soit la simplification intervienne. Donc représentativité, ouverture des listes électorales en temps et en heure, et si possible, dès avril 2024, et simplification administrative.

Je vous remercie. »

La parole est à monsieur Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

« Merci, Monsieur le Président, Madame la sénatrice, mesdames et messieurs les sénateurs.

D'abord, vous dire que c'est vrai que les élections au conseil d'agriculture sont un moment important. C'est un moment de mobilisation du monde agricole dans l'ensemble de ces composantes.

J'ai demandé à mes services d'organiser les prochaines élections **dans la continuité du précédent scrutin en termes de collège, notamment, pour faire en sorte que ça soit dans la stabilité.**

Tout en veillant à la stricte observation des échéances prévues par les textes applicables, et notamment les délais y compris d'inscriptions pour que chacun puisse se retourner. Comme vous le relevez lors des élections de 2019, la charge de travail, notamment induite par les consultations des différents acteurs impliqués, a eu pour conséquence un glissement de calendriers d'un mois, amenuisant mécaniquement la période d'inscription sur les listes électorales. Dans le cadre de la préparation du prochain scrutin, **seront affichés au plus tard et si on peut faire un peu plus court, mais au plus tard en tout cas le 1er juillet 2024, les avis annonçant l'établissement des listes électorales** pour l'ensemble des collèges d'électeurs, ainsi les intéressés pourront-ils faire connaître leur demande d'inscription sur les listes électorales sur une période minimale de deux mois et demi.

En août, j'ai demandé à mes services de me tenir informés de toutes difficultés qui seraient relevés, qui pourraient ressortir des travaux **du comité de pilotage national de ces élections qui est en cours d'installation** et qui va nous permettre de donner un certain nombre d'éléments.

Je finis par cela, vous l'avez dit Madame la sénatrice. Il y a l'organisation matérielle du scrutin qui va faire **l'objet d'une instruction technique.** La direction de l'administration centrale compétente va très prochainement organiser un retour d'expérience sur les conditions matérielles.

PPR INFO

19 janvier 2024

◆ Retranscription écrite de la réponse du ministre

Puis troisième élément, vous avez raison, et nous y travaillons parce que l'œuvre de simplification doit chaque jour être renouvelée, si je peux dire, ou en tout cas concrétisée. Donc **on a besoin de regarder notamment dans les pièces justificatives, ce qui est inutile et ce qui parfois, par une seule pièce, permettrait de justifier de la capacité d'inscription sur la liste électorale. En tout cas, on y travaille, on sera au rendez-vous d'une simplification aussi significative que possible**, parce que de cette simplification dépend un élément important par ailleurs, c'est la participation. Parce que c'est un élément qui favorise la participation.

Voilà Madame la sénatrice, des éléments que je pouvais vous apporter. »

Vous avez 7 secondes, chère collègue.

« Merci Monsieur le ministre. Je repense aussi à la représentativité. : 37 % du budget, un siège à la place de deux, il faudra aussi penser, je sais votre attachement, sans propriétaire, pas d'agriculteur, pas de fermier, pas de vie rurale, donc c'est vraiment important. Merci de votre réponse. »

Réservez la date - inscriptions ouvertes prochainement

Congrès National de la Fédération de la Propriété Privée Rurale 14 Mai 2024 à Paris

Quelles actions pour gérer votre patrimoine rural ?

*400 personnes attendues, journalistes,
personnalités publiques et politiques*



Pour tous renseignements : accueil@propriete-rurale.com

